

Bundesversammlung

Assemblée fédérale

Assemblea federale

Assamblea federala



Bundesamt für Bauten und Logistik BBL
Office fédéral des constructions et de la logistique OFCL
Ufficio federale delle costruzioni e della logistica UFCL
Uffizi federal per edifizis e logistica UFEL



Délégation administrative
CH-3003 Berne

Communiqué de presse

Le 6 avril 2006

Travaux préliminaires en vue de la rénovation du Palais du Parlement : le coup d'envoi va être donné incessamment

Cent quatre ans après sa construction et jusqu'à la mi-2008, le Palais du Parlement va de nouveau être cerné d'échafaudages. Les travaux préliminaires commenceront au cours des semaines à venir avec l'installation des chantiers et la mise en place du nouveau régime de circulation autour de la Place fédérale. Les travaux de rénovation et d'assainissement seront placés sous la direction de l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL).

En adoptant le Programme 2006 des constructions civiles, les Chambres fédérales ont décidé la rénovation et l'assainissement du Palais du Parlement. À cet effet, le Parlement a voté un crédit de 72 millions de francs à la fin 2005, en complément au crédit de 11 millions de francs accordé en 2003 pour la réalisation du projet « Nouvelle répartition des locaux au sein du Palais fédéral ». Ce projet, qui vise en priorité à remédier au manque de place au Parlement, prévoit notamment l'aménagement de nouveaux postes de travail pour les députés et les secrétariats des groupes, ainsi que la création de salles de réunion supplémentaires. En outre, une nouvelle cafétéria dans la Galerie des Alpes proposera une carte élargie dans un cadre rénové. Le second crédit servira notamment à remplacer de nombreuses installations techniques, à rénover les toits, les coupoles et les façades, à équiper les salles de réunion d'outils de conférence et de présentation modernes, à améliorer les accès verticaux et à optimiser les mesures de protection anti-incendie. Enfin, l'entrée provisoire actuellement réservée aux visiteurs sera remplacée par un nouvel accès plus conforme à la solennité de l'institution.

Deux mesures ont rendu possible l'opération : d'une part, l'organisation de la session d'automne 2006 à Flims, et, d'autre part, le déménagement des journalistes au nouveau centre de presse, situé à la Bundesgasse 8 – 12. C'est la première fois que le Palais du Parlement – inauguré en 1902 – fait l'objet d'une rénovation complète, qui permettra d'alléger les travaux de maintenance et de baisser les coûts d'exploitation et de consommation d'énergie. Enfin, cette métamorphose s'accompagnera de la mise en place du nouveau dispositif de sécurité.

Ces travaux de transformation et de rénovation bénéficieront aussi bien aux députés considérés individuellement qu'aux groupes et aux employés des Services du Parlement. Des postes de travail modernes, une infrastructure de fonctionnement riche et fiable ainsi que des aménagements spacieux permettront aux Chambres fédérales de fonctionner sans heurt. Par ailleurs, les groupes pourront tous siéger dans le bâtiment grâce aux salles de réunion supplémentaires.

Plus généralement, le Palais du Parlement fera l'objet d'une remise en état intégrale : un nettoyage méthodique, une restauration complète du patrimoine artistique et un nouveau système d'éclairage devraient rendre au bâtiment son lustre d'antan.

Aujourd'hui, une entrée provisoire accueille environ 100 000 visiteurs par an dans la cour du Palais fédéral est. Elle sera remplacée par une nouvelle entrée sud réservée aux visiteurs, digne du lieu et conforme aux exigences du dispositif de sécurité. Par ailleurs, une cafétéria moderne verra le jour dans la prestigieuse Galerie des Alpes.

D'ici à la fin des travaux, prévue pour 2008, des nuisances considérables (bruit et poussières) à l'intérieur comme aux alentours du Palais du Parlement entraveront le fonctionnement des conseils. À l'exception de la session d'automne 2006, organisée à Flims, l'Assemblée fédérale se réunira néanmoins comme prévu et les tribunes resteront ouvertes au public pendant les sessions. Compte tenu de la délocalisation des postes de travail, il s'agira toutefois de prévoir des solutions de rechange afin de permettre aux commissions et aux groupes de tenir leurs nombreuses réunions. Pour des raisons de sécurité, aucune visite guidée n'aura lieu durant les travaux.

L'installation des chantiers et la mise en place du trafic qui en découlera constituent un défi particulier, notamment parce que la Place fédérale doit rester dégagée et que l'axe Bundesgasse – Kochergasse continuera d'être ouvert à la circulation. En outre, la Ville prévoit d'assainir la Place de la gare, d'où des conséquences supplémentaires au centre de Berne. C'est pourquoi un schéma de circulation optimal a été élaboré en étroite coopération avec les autorités compétentes de la Ville ainsi qu'avec « Bernmobil » et d'autres groupes d'intérêt pour la durée des travaux.

Les travaux de rénovation proprement dits se répartissent en deux volets, « intérieur » et « extérieur ». Les axes principaux sont les suivants :

- affectation du 3^e étage aux groupes ;
- rénovation du hall de la coupole ;
- amélioration des accès verticaux ;
- création d'une nouvelle entrée réservée aux visiteurs ;
- implantation d'une cafétéria à la Galerie des Alpes.

À l'issue de la phase préliminaire, une phase de travaux intensifs commencera en juillet 2006, pour une durée de cinq mois. Elle comprendra le gros œuvre et provoquera d'importantes nuisances (bruit et poussières). Durant cette période, les ouvriers travailleront six jours par semaine et même la nuit. Une fois cette phase terminée, vers la fin novembre 2006, les installations seront provisoirement mises en service pour la session d'hiver. Jusqu'à la fin 2007, des phases de travaux intensifs plus brèves interviendront entre les sessions. En décembre 2007, le bâtiment rénové sera de nouveau à la disposition des usagers. Point d'orgue des travaux : l'achèvement de la nouvelle entrée réservée aux visiteurs, en 2008.

Berne, le 6 avril 2006

Services du Parlement, en coopération avec
l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL)

Renseignements :

Hans Peter Gerschwiler, secrétaire général adjoint de l'Assemblée fédérale,
tél. 031 322 97 52

Hanspeter Winkler, responsable de projet, Office fédéral des constructions et de la
logistique, tél. 031 322 82 17